



Facile à lire et à comprendre

Comment choisir son séjour de vacances adaptées ?



Les vacances sont importantes.

Il faut bien choisir ses vacances.

Ce guide est fait pour vous aider à bien choisir vos vacances.

Ce guide est fait pour les adultes handicapés.



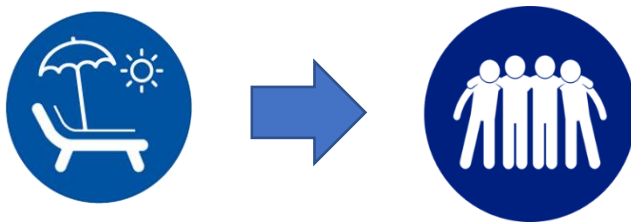
SOMMAIRE

- | | |
|---|---------|
| 1. C'est quoi les vacances adaptées ? | page 3 |
| 2. Qui propose des vacances adaptées ? | page 4 |
| 3. C'est pour qui les vacances adaptées ? | page 7 |
| 4. Ce que vous devez faire pour bien choisir votre séjour de vacances | page 8 |
| 5. L'inscription sur un séjour | page 12 |
| 6. Qui peut vous aider à payer vos vacances ? | page 14 |
| 7. Le CNLTA c'est quoi ? | page 15 |

1. C'est quoi les vacances adaptées ?

Les vacances adaptées sont des vacances pour les personnes handicapées, selon leurs besoins et leurs capacités.

Elles s'appellent vacances adaptées parce qu'il y a des animateurs pour accompagner pendant le séjour.



Les vacances adaptées sont réservées à des enfants ou des adultes handicapés.



2. Qui propose des vacances adaptées ?

Les organismes de vacances proposent les séjours de vacances.

Ils organisent les vacances adaptées.

Ils envoient des catalogues.



Pour choisir les vacances, vous devez regarder les catalogues.

Vous pouvez partir :

- en France,



- à l'étranger,



- à la mer,



- à la montagne,



- à la ville,



- à la campagne.



L'organisme de vacances propose aussi des activités.

Par exemple :

- faire de la cuisine,
- faire de la pêche,
- faire des sorties,
- faire des visites,
- faire de la marche,



Vous pouvez choisir où vous voulez aller.

Vous pouvez choisir les activités.

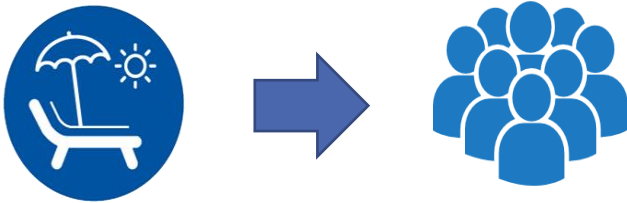
C'est vous qui choisissez vos vacances.

Votre éducateur peut vous aider à choisir.

Votre famille peut vous aider à choisir.

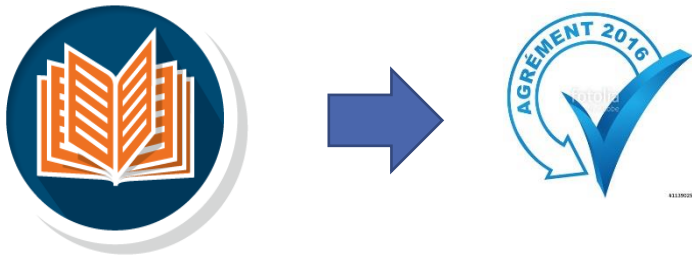


En vacances adaptées, on part souvent en groupe.



Les organismes de vacances doivent avoir des agréments.
Un agrément cela veut dire que l'organisme respecte la loi.
C'est obligatoire.

L'agrément est marqué sur le catalogue.
Il faut choisir un organisme qui a un agrément.



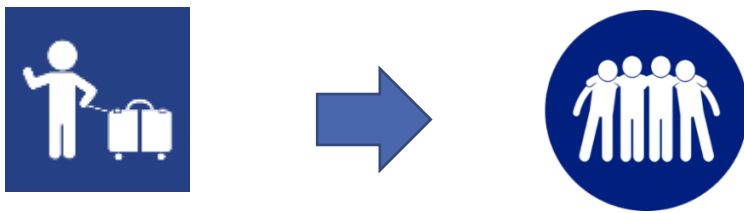
3. C'est pour qui les vacances adaptées ?



Les vacances adaptées, c'est pour les personnes handicapées.

Dans les catalogues, les personnes en vacances sont des vacanciers.

Les vacanciers partent avec des accompagnateurs ou des animateurs.



Les animateurs sont comme des éducateurs.

Les animateurs aident les vacanciers à passer de bonnes vacances.

Les animateurs aident les vacanciers s'ils en ont besoin.

Les animateurs peuvent aider les vacanciers à faire des activités, se laver, s'habiller.



4. Ce que vous devez faire pour bien choisir votre séjour de vacances.

Vous devez remplir une fiche de renseignement.

Vous devez dire si un animateur doit vous aider pendant le séjour.

Par exemple pour se laver, s'habiller, jouer...



Cette fiche s'appelle la fiche SEMBA.

FICHE D'AUTO-ÉVALUATION
semba Synthèse d'Évaluation de Mes Besoins d'Accompagnement

Je choisis l'accompagnement dont j'ai besoin pour mes vacances :

Vie quotidienne (pour les repas, la toilette, l'habillement) : Je colorie ce qui me correspond :

- Je peux tout faire tout seul
- J'ai besoin d'aide mais pas tous les jours
- J'ai besoin d'aide pour certaines choses tous les jours
- J'ai besoin d'aide tout le temps


Vie sociale et comportement (avec les autres) : Je colorie ce qui me correspond :

- Je suis bien dans un groupe
- J'ai besoin d'aide pour être bien dans un groupe
- Je ne me sens pas toujours bien dans un groupe
- Être dans un groupe me pose des difficultés

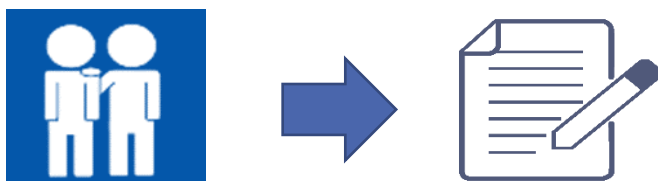
Déplacement et mobilité (pour marcher ou me déplacer) : Je colorie ce qui me correspond :

- Je peux marcher longtemps sans prendre de risque
- Je peux marcher seul mais pas longtemps
- J'ai parfois besoin de quelqu'un pour me déplacer
- J'ai toujours besoin de quelqu'un pour me déplacer

Avec cette fiche, je peux choisir un séjour adapté à mes besoins d'accompagnement et à mes envies.
Je peux feuilleter les brochures de vacances adaptées des adhérents au CNLTA.

Tous droits réservés © CNLTA 2019 www.cnlta.asso.fr - cnlta@cnlta.asso.fr 

Vous pouvez demander de l'aide à un éducateur ou à votre famille.



Quand la fiche est remplie vous devez ensuite regarder les catalogues de vacances avec la fiche SEMBA.

- Vous devez dire où vous voulez partir en vacances :

comme à la mer



à la montagne



dans une ville



à la campagne



dans un autre pays



- Vous devez dire les activités que vous voulez faire :

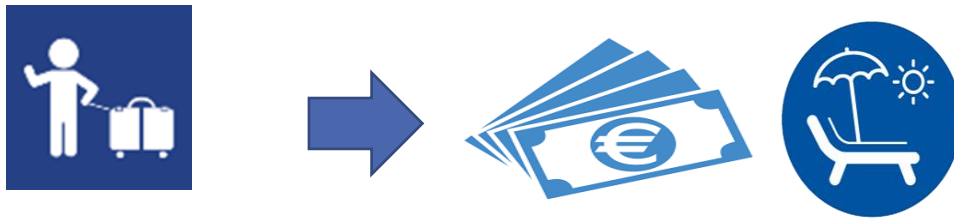
Comme soigner des animaux, visiter une ville, me balader en montagne, aller pêcher, faire des soirées...

- Vous devez dire si vous voulez partir une semaine ou deux ou trois semaines.



- Vous devez dire si vous voulez partir avec beaucoup de vacanciers ou pas.

- Vous devez regarder le prix des vacances.



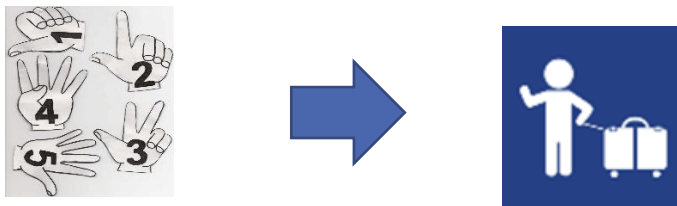
- Vous devez en parler à la personne qui s'occupe de votre argent.

Avec tout ça, vous trouverez des séjours de vacances pour vous.

Il faut faire attention aux photos sur les catalogues.
Quelquefois elles sont fausses.

Regardez aussi :

- Combien il y a de vacanciers avec vous.



- Où vous allez dormir : dans une maison, dans un hôtel, dans un camping.



- Si vous partagez votre chambre.
- Si les activités vous plaisent.



- Le nombre d'animateurs pour vous aider pendant les vacances.



- Si vous faites à manger.
- ou si vous mangez au restaurant.

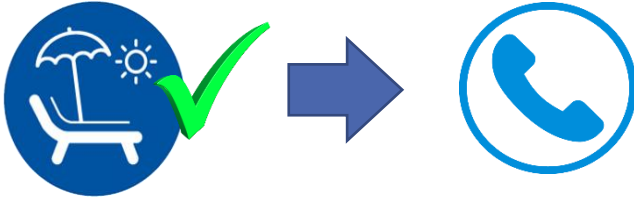


- Si le voyage est long.



5. L'inscription à un séjour

Quand vous avez trouvé un séjour qui vous plait,
Vous devez téléphoner à l'organisme de vacances.



L'organisme de vacances vous posera des questions.
L'organisme vous dira si le séjour est bien pour vous.
L'organisme vous dira s'il reste de la place pour vous.
S'il n'y a plus de place, vous devrez choisir un autre séjour de vacances.



L'organisme de vacances vous envoie un dossier par courrier.



Vous devez remplir le dossier et le renvoyer.



Vous pouvez demander de l'aide à votre éducateur ou à votre famille.
Il faut donner tous les papiers demandés.
C'est important pour que les vacances se passent bien.

Après, l'organisme de vacances enverra les informations pour le séjour :

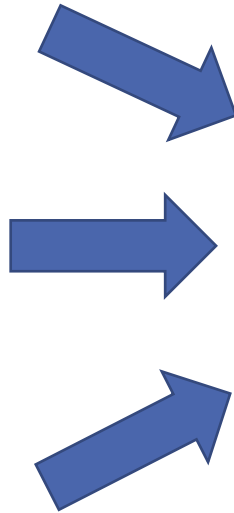
- La date du départ,



- L'heure du départ,



- Le lieu du départ,



- Qui viendra vous chercher,

- La liste des affaires qu'il faut pour les vacances,



- Les badges ou les étiquettes à coller sur vos valises,



- Les papiers à emmener comme la carte d'identité ou la carte vitale.



6. Qui peut vous aider à payer vos vacances ?

Il existe des organismes qui peuvent aider à payer les vacances adaptées.

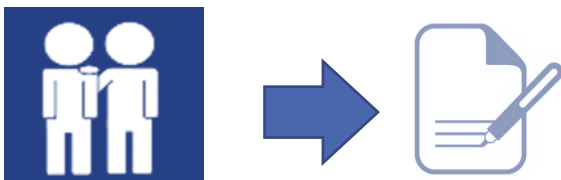
Il faut faire des dossiers pour demander.

Il y a :

- La MDPH de votre département : Il faut faire un dossier de prestation de compensation du handicap.
- Les chèques vacances ANCV.
- La CAF.
- La mutuelle ou la caisse de retraite ou de prévoyance.
- Les comités d'entreprise.



Demandez de l'aide pour faire les dossiers.

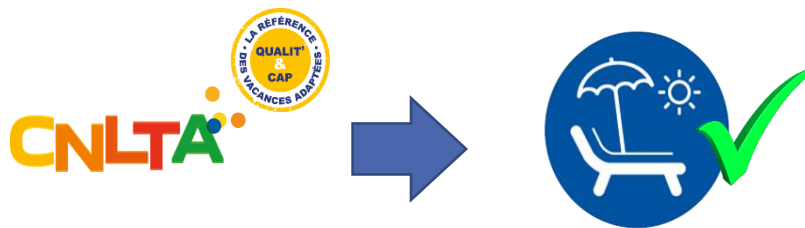


7. Le CNLTA c'est quoi ?

Le CNLTA c'est le conseil national des loisirs et du tourisme adaptés.

C'est une association.

Le CNLTA a écrit une Charte Qualité pour les vacances adaptées.



Les personnes de cette association peuvent venir voir si vos vacances se passent bien.

C'est important.

Certains organismes de vacances sont au CNLTA.

Ces organismes respectent la charte qualité.

Ce document est écrit par le CNLTA.

Le CNLTA c'est le Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés.

 	<p>CNLTA 41 rue du jardin public BP 40197 79200 PARTHENAY Cedex Tel : 05 49 71 01 32 e-mail : cnlta@cnlta.asso.fr site web : www.cnlta.asso.fr</p>
---	--

La transcription et la relecture de ce document ont été réalisées par :

<p>Maryline JEANNIER Olivier EPIARD Frédéric LAKDAR Valerie LAKDAR Alain BARTHOD</p>	<p>Droits devant 25 et la fondation Pluriel (25000 BESANCON)</p>
<p>sChantal CROYAL Gildas MOREL Marie BOLLORE Jean-François GUILLEMOT Marylène HARDE</p>	<p>De l'association ALISA service accueil de jour (35500 VITRE)</p>

Avec l'accompagnement de Romaric VIEILLE (Fondation pluriel) et Mireille RAFFIN (ALISA).